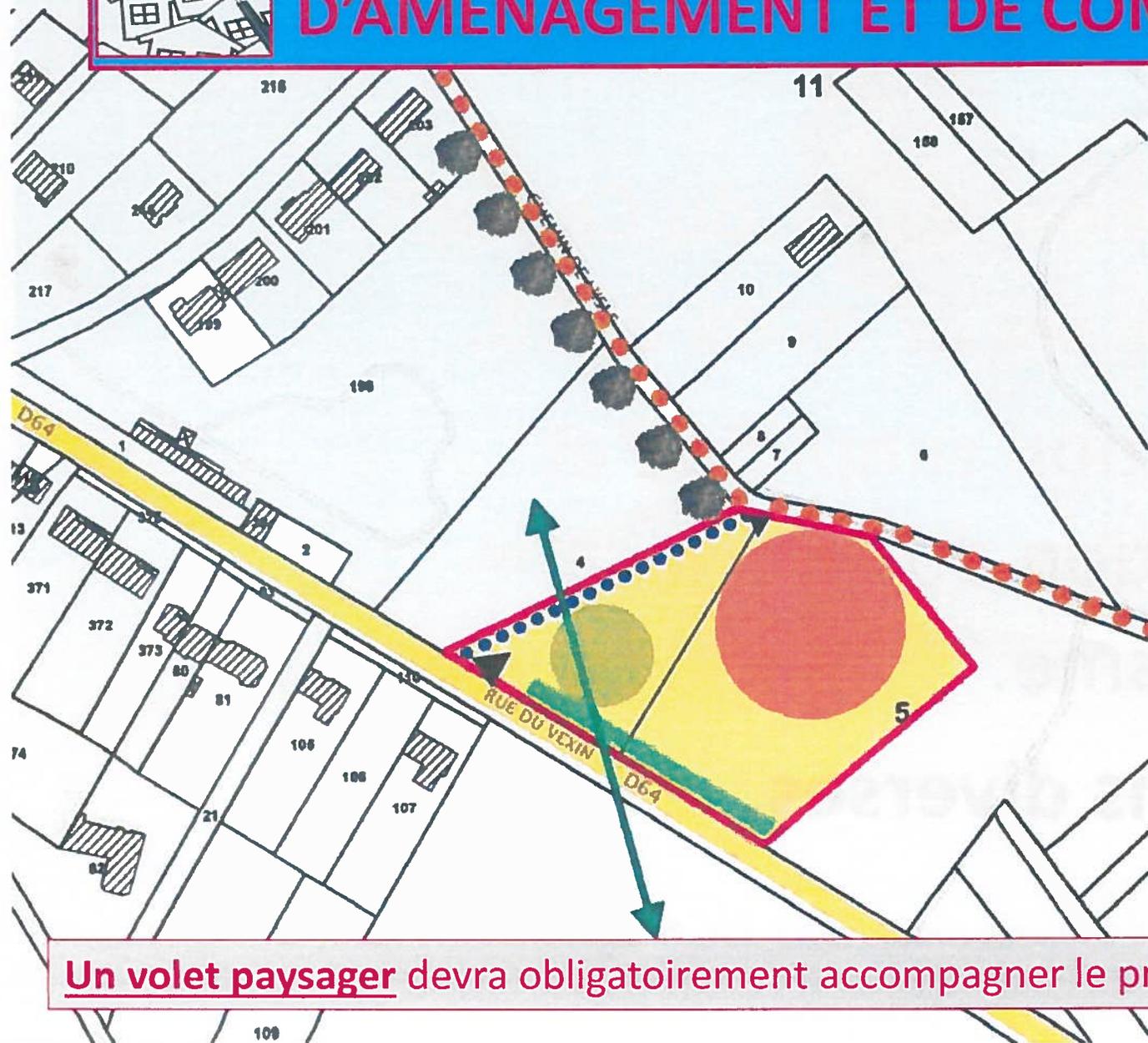




« UI » SCHÉMA DE PRINCIPLE D'AMÉNAGEMENT ET DE COMPOSITION



LEGENDE

- Limite de secteur soumis à O
- Principe de desserte interne
- Accès principal
- Accès secondaire
- Chemin rural existant
- Arbres d'alignement existant
- Talus-zone non aedificandi
- Zone préférentielle du bâti
- Aire de stationnement paysa
- Axe perspective à préserver

Un volet paysager devra obligatoirement accompagner le projet d'aménagement.